



Adresse obtenue par l'agence mais annonce direct du vendeur

Par pasmani

Bonjour,

J'ai contacté il y a deux semaines une agence via le bon coin pour une maison en vente. Elle me donne par mail l'adresse du bien ainsi que la fiche descriptive de la maison. Je decline la visite car la maison n'est pas si bien située mais surtout qu'elle semble trop chère vu le DPE.

Quand je suis passée dans le quartier, j'ai vu que 2 agences (dont celle contactée par mes soins) avait mis une pancarte "à vendre"

15 jours après, le vendeur met une annonce lui même sur le bon coin 30.000 ? moins chère. (de particulier à particulier)

Je précise que le vendeur n'a pas de contrat d'exclusivité avec l'agence qui m'avait donné l'adresse. (mandat simple)

Ne trouvant aucun bien je me décide à appeler le vendeur pour visiter... mais avant de faire une offre j'ai besoin de savoir si je suis dans mon bon droit :

Ai je le droit d'acheter la maison en direct auprès du vendeur ou suis je obligée de passer par l'agence, sachant que je ne l'ai pas visité par son intermédiaire, donc pas signé de bon de visite, que je n'ai pas fait de recherche du propriétaire pour la court-circuiter vu que c'est le vendeur lui même qui a publié une annonce ?

en vous remerciant vivement

Par Nihilscio

Bonjour,

Il ne vous est pas interdit de faire affaire directement avec le vendeur. C'est ce dernier qui prendrait le risque que l'agence exige sa rémunération si la vente était conclue avec vous. Ce serait à elle de prouver qu'elle vous a mis en relation avec le vendeur. Le bon de visite n'est pas la seule preuve. Un échange de courriers électroniques pourrait aussi lui servir de moyen de preuve.